

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 30; chez les dames Masotk et de Sirovatus, maison joignante; et M. Lavoua, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg h.

GAZETTE DE LIEGE.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 25 décembre. — La clôture qui vient d'avoir lieu est celle des cortès extraordinaires, les cortès ordinaires ouvriront leur première session annuelle le 2 janvier prochain, conformément à l'article 18 de la charte.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 janvier. — MORT DU DUC D'YORK.

Whitehall, le 5 janvier.

Ce soir, à neuf heures vingt minutes, S. A. R. Frédéric, frère du roi, duc d'York et d'Albany, après une longue et douloureuse maladie, a quitté ce monde, au grand chagrin de S. M. et de toute la famille royale. (*Gazette extraord. de Londr.*)

Nous avons reçu long-temps après-minuit les détails suivans de la personne qui communique les nouvelles de la cour.

S. A. R. le duc d'York passa jeudi une fort mauvaise nuit, et son état empira graduellement jusqu'à neuf heures, moment auquel il devint tout-à-fait alarmant.

La situation de S. A. R. fut jugée si alarmante par ses médecins, que sir Henri Hallford dépêcha le docteur Macmichael à la faculté de médecine, pour annoncer qu'il lui serait impossible de présider l'assemblée qui devait être tenue dans l'après-midi.

A une heure environ, le duc perdit connaissance pour la première fois depuis sa maladie, et resta dans cet état tout l'après-midi, moins quelques intervalles, pendant lesquels S. A. R. recouvra même la mémoire.

A quatre heures, M. White, messager du roi, fut expédié à Windsor avec un rapport sur la situation du duc.

Pendant toute la soirée, S. A. R. fut dans le même état, sans éprouver de changement sensible, sommeillant de tems en tems; mais à neuf heures vingt minutes, en présence de tous les médecins et du duc de Sussex, S. A. R. rendit paisiblement le dernier soupir, après avoir supporté avec une fermeté vraiment chrétienne, une maladie des plus douloureuses et des plus longues.

Peu de tems après que le duc de Sussex et les médecins eurent quitté Rutland-House, M. Mash, attaché au bureau du lord-chambellan, y arriva, et fut mis en possession du corps, qui est environné de tout le lugubre appareil des pompes mortuaires.

Le duc d'York était dans sa soixante-quatrième année. Il est né le 16 août 1763. Ses titres étaient prince Frédéric, duc d'York et d'Albany, comte d'Ulster en Irlande, évêque d'Osnauburg, feld-maréchal-commandant en chef les forces de terre, colonel du 1^{er} régiment des gardes à pied, colonel en chef du 6^e régiment d'infanterie, grand-maître remplaçant le roi aux cérémonies de l'ordre du bain, grand-intendant de New-Windsor, gardien de New-Forest, chevalier de la jarretière et de divers ordres étrangers, etc.

Le 29 septembre 1791, S. A. R. a épousé, à Berlin, la princesse Frédérique-Charlotte-Ulrique-Catherine, fille aînée du roi de Prusse. Il n'y a eu aucun enfant issu de ce mariage. En 1793 et 1799, le duc d'York a commandé les troupes anglaises sur le continent.

S. A. R. a été nommée, en 1795, commandant en chef des forces de terre de la grande-Bretagne. En 1809, le duc se démit de ce poste, mais il le reprit en 1811, et l'a occupé jusqu'à sa mort.

Par la mort du duc d'York, la succession au trône est dévolue à S. A. R. le duc de Clarence, et, dans le cas où il mourrait sans enfans, à la nièce de S. M. Alexandrina-Victoria, fille du feu duc de Kent. Si cette princesse meurt sans enfans, la couronne arrive à S. A. R. le duc de Cumberland, et, après lui, à son fils aîné le prince George Frédéric. Ce prince a le même âge (8 ans) que la princesse Alexandrina. Viennent ensuite le duc de Sussex, et après lui le duc de Cambridge et ses enfans, supposant que les princes précédemment nommés meurent sans laisser de postérité.

— Bolivar n'a point du tout envie, comme on l'a dit, d'étendre et de perpétuer sa domination dans la Colombie; une lettre qu'il a adressée de Magdalena, le 14 juin, au vice-président Santander, prouve bien, comme on l'a encore dit, que le caractère du libérateur ne doit pas être jugé légèrement.

Après des félicitations à Santander au sujet de la réélection de ce dernier à la vice-présidence, il en vient à sa propre réélection à la présidence de l'état, et déclare qu'il la refuse parce

que son devoir est de résister au voeu de la nation lorsqu'elle viole ses propres lois, la loi fondamentale qui dit expressément qu'aucun citoyen ne pourra servir la patrie plus de huit années en qualité de président. Il ajoute qu'il ne veut plus commander, que le moment est venu de le dire librement et sans offenser personne, enfin que le salut de la Colombie n'exige pas de lui le contraire; qu'il a rempli tous ses devoirs de soldat, mais que le soldat même qui sauve sa patrie est rarement un bon magistrat.

FRANCE.

Paris, le 7 janvier. — Il paraît que l'indignation qui s'est manifestée dans le public contre la loi Peyronnet, a trouvé de l'écho dans la chambre des députés. Les hommes qui défendent habituellement le pouvoir, repoussent comme une souillure l'imputation d'avoir coopéré à cette œuvre de barbarie, et on ne connaît jusqu'ici personne qui avoue l'intention de la défendre. Le ministère n'a pas encore trouvé un député qui consente à être rapporteur de la commission qui doit examiner le projet de loi, M. de Martignac, dit-on, a repoussé cette mission; M. Pardessus n'en veut point entendre parler; on dirait que cette loi pestiférée doit porter malheur à tous ceux qui la toucheront. M. de Peyronnet reste donc jusqu'à présent seul auteur, seul défenseur et seul éditeur responsable de sa loi. Si les choses continuent ainsi, la France, au milieu de ses humiliations, pourra éprouver un sentiment d'orgueil en disant aux étrangers que si une loi vandale, une loi sauvage a pris naissance dans son sein, toute la responsabilité doit du moins en peser sur un seul homme.

On assure que jeudi dernier, à la suite d'un conseil de cabinet, l'ordre a été expédié à Madrid de faire revenir sur le champ les troupes françaises. On dit que l'avis des ministres a été unanime, que l'ambassadeur espagnol a réclamé, qu'il a représenté que le salut de son maître et celui de la monarchie espagnole pourraient être compromis si on les laissait exposés trop brusquement à un mouvement populaire; mais qu'il lui a été répondu qu'en prenant le parti qu'il avait adopté relativement au Portugal, Ferdinand avait dû en calculer les conséquences. Il paraît que l'ambassadeur espagnol a expédié sans retard un courrier auquel il a promis une grande récompense s'il peut arriver quelques heures avant le courrier expédié par le ministère français. Quelques heures d'avance peuvent être en effet d'une haute importance. Le cabinet espagnol peut en profiter pour prendre ses mesures, peut être même pour arrêter les mouvemens de nos troupes, en communiquant à leurs chefs certaines garanties secrètes que tout le monde prétend lui avoir été données. Quoiqu'il en soit, si l'ordre de rappel a été expédié en effet, on doit en conclure que le ministère s'est décidé pour le maintien de nos relations avec l'Angleterre; mais la question est loin d'être résolue. Le ministère est et sera entraîné malgré lui par l'Espagne. Il commence à subir la peine de sa politique de 1823.

Si nos troupes restent à Madrid, les régimens espagnols portant sur l'Estremadure dans le but évident de soutenir les insurgés, une rupture avec l'Angleterre devient inévitable. Si nos troupes sont retirées, l'Espagne abandonnée à elle-même peut d'ici à peu de tems devenir le théâtre de guerres civiles acharnées. Alors nous recourrons une seconde fois à la mesure d'un cordon sanitaire; nos soldats occuperont de nouveau la ligne des Pyrénées, et le pacte de famille ne nous permettra pas de rester spectateurs indifférens de ce qui se passera de l'autre côté des montagnes. Les chances d'une guerre, sinon subite, du moins assez prochaine, sont nombreuses. Il ne faut pas oublier le projet d'adresse de la chambre des pairs, ni les discours de plusieurs membres de la chambre des députés. On y voit le secret de la congrégation - elle veut la guerre; il lui est même impossible de ne pas la vouloir. Son but hautement avoué est de rétablir l'autorité du clergé. Elle ne peut donc souffrir que cette autorité soit d'abord renversée en Espagne. Elle a besoin de tout l'empire des moines sur l'Espagne pour s'en faire un point d'appui, et réussir dans ses desseins sur la France. Si la charte portugaise se consolide, tôt ou tard le contre-coup se fera sentir à Madrid; une monarchie constitutionnelle s'y établira. La question espagnole est une question de vie ou de mort. (*Courrier français.*)

L'*Aristarque* annonce à ses abonnés que cette feuille cessera demain de paraître.

Une attaque sourde contre la liberté de la presse périodique avait donné naissance à ce journal, dit-il; une attaque légale nous oblige à le faire cesser. Dans l'une et l'autre circonstance, nous avons été guidés par le même motif: la nécessité de défendre la première et la plus importante de nos libertés légales.

Les abonnés recevront la *Quotidienne* en remplacement de l'*Aristarque*. Ceux qui préféreraient un autre journal, pourront faire reprendre le prix de leur abonnement.

Le principal propriétaire et rédacteur de l'*Aristarque* est M. de Labourdonnaye, député.

— La Gazette des Tribunaux rapporte des détails fort curieux d'une affaire qui vient d'être portée devant le tribunal de police correctionnelle de Bastia, et qui est la suite d'une rixe entre les habitans de la commune de Tomino et ceux de la commune de Rogliano.

Le vendredi saint dernier, les Rolianais, hommes, femmes et enfans se rendirent les premiers en procession à l'église de Ste-Marie et en prirent possession. Décidés à ne pas faire partager à leurs voisins de Tomino les prières à la vierge et les grâces qui en sont le résultat, ils se préparèrent à soutenir une lutte, si elle est nécessaire, pour repousser leurs rivaux. A peine les Rolianais avaient ils commencé leurs prières, qu'on vint leur annoncer l'arrivée des Tominois. Tous les cœurs tressaillirent comme au signal d'une bataille. Un murmure mêlé d'effroi ou de colère, selon la position morale des assistans, se fait entendre; les femmes tremblaient, les hommes juraient. Le maire de Rogliano était accouru sur les lieux avec des gendarmes; s'apercevant que les choses prenaient un aspect alarmant, il va avec ses gendarmes au devant de la procession des Tominois, et leur ordonne, de par le roi, de ne pas avancer. Les Tominois sont peu de cas de cet ordre. Le maire fait alors croiser la bayonnette; mais cet appareil menaçant n'intimide pas la procession tominoise; elle avance malgré les ordres du maire et les efforts des gendarmes, qui, en cette occasion, eurent la prudence de ne pas faire usage de leurs armes.

Cependant les Rolianais pensant avec raison que leurs cierges et la pierre ne suffiraient pas pour soutenir un combat sérieux, ôtent en un instant et leurs frocs et leurs chapes, courent dans les vignes voisines arracher les échafas pour s'en faire des armes, reviennent aussitôt et forment une espèce de bataillon carré au milieu duquel ils placent leurs femmes et leurs enfans. Bientôt le porte-enseigne des tominois est à la tête des siens, à quelques pas des rolianais. Trois de ces derniers veulent s'opposer à sa marche; le porte enseigne baisse gravement son étendard, casse le bras à l'un, enfonce la cote à l'autre, et en un instant il fait place nette.

Les deux armées, qui avaient été spectatrices de cette espèce d'escarmonche, déployent alors leurs ailes et s'entrechoquent. La mêlée ne fut pas sanglante, mais elle fut longue et obstinée. La pierre était lancée de part et d'autre avec la rapidité de l'éclair; les femmes, qui en avaient rempli leurs tabliers, en fournissaient aux hommes en les encourageant à combattre vaillamment pour la Vierge et pour l'honneur du village. Les coups d'échafas, de bâtons et de cierges étaient échangés avec violence; mais ce qui faisait le plus de ravage c'étaient les étendards, les croix et les christes. Les porteurs de ses signes révérends, choisis parmi les plus robustes de tous les paysans, abattaient tout ce qui était devant eux. Le combat dura longtemps encore et se continua à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'enfin chaque parti s'en retourna croyant avoir remporté la victoire.

Tels sont les faits à raison desquels plusieurs individus, désignés comme les chefs ou les provocateurs, ont été traduits dernièrement en police correctionnelle, à Bastia.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Les dernières nouvelles directes de Napoli de Romanie sont du 1^{er} novembre: La garnison grecque se maintenait toujours dans la citadelle d'Athènes; dans une sortie récente, les Grecs ont détruit tous les ouvrages des assiégés.

La Gazette générale de la Grèce, dans son numéro 99, contient un article relatif à M. Paulucci et à sa conduite dans l'île de Naxos. Elle a quelque chose de si cruelle qu'on n'y peut songer sans frémir. Les 600 hommes armés qu'il a débarqués dans cette île y ont commis des excès que la plume se refuse à retracer. Ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés; les Autrichiens ont profané même jusqu'aux églises, dont ils ont brisé les images et jeté les débris dans la mer. Ibrahim et ses Arabes n'auraient pas été plus loin.

Vienne, le 31 décembre. — D'après des nouvelles de Zante, en date du premier décembre, Ibrahim-pacha était arrivé, le 5 novembre, de Tripolitza à Modon avec 5000 hommes; il avait laissé à Tripolitza une garnison de 1000 hommes.

Cette cinquième expédition qui avait mis à la voile le 23 novembre, est composée de 2 frégates, 6 corvettes, 23 bricks, 2 goélettes et 3 brûlots, en tout 36 bâtimens de guerre; elle est accompagnée de 16 transports turcs et de 26 européens, ce qui forme un total de 78 voiles. (Observ. autrich.)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 11 JANVIER.

M. Dossoigne vient d'être nommé directeur du conservatoire de Liège par la commission constituée pour l'érection de cet établissement. Cette nomination va être soumise à l'approbation du ministère. Un des commissaires est parti pour Bruxelles avec M. Dossoigne afin de le présenter au ministre de l'intérieur. La réputation dont jouit cet artiste, ancien professeur du conservatoire de Paris, fait beaucoup espérer des résultats d'un tel choix.

— On lit dans l'Algemeen-Nieuws en advertentie-blad:

« Les nouvelles reçues de Batavia sont très peu satisfaisantes; l'ennemi ose à présent paraître en pleine campagne et il attaque nos troupes avec une immense supériorité de nombre, tandis que nos soldats ont perdu le maintien de vainqueurs et qu'ils se voient souvent abandonnés par leurs alliés au milieu des combats. Le dernier asile est maintenant dans les garnisons de Banka, Borneo et Macassar; de sorte que ces possessions, avec tous les sacrifices qu'on a faits pour elles, sont aussi en grand danger.

Il serait à désirer qu'on recherchât sérieusement les causes de ces malheurs. Dans les rapports officiels, on désigne nos ennemis sous le nom de rebelles; mais cette dénomination est vague puisqu'elle ne dit pas si les Javanais sont des insurgés contre nous ou contre leurs propres princes; dans le premier cas, il faut voir si les Pays-Bas ne donnent pas lieu à la rébellion, et dans le second si ces princes étaient nos alliés et alors si nous leur avons donné des secours d'une manière convenable; sur toutes ces questions l'on ne connaît rien dans la mère-patrie, la nation n'est pas en état d'en juger; et en définitif, c'est pourtant elle qui paie si les affaires vont mal. »

* * * Quelles que soient leur fécondité et leur prestesse à improviser comédies, vaudevilles, opéras, MM. Scribe, Madère et compagnie, lutteront difficilement contre l'activité des presses de M. Grignon, l'éditeur Belge de leurs œuvres; ils se laisseront plutôt de produire que lui de réimprimer. Chaque semaine voit sortir de ses ateliers quelque publication nouvelle. Au Charlatanisme, au Confident ont succédé la Somnambule et la Mère au Bal, représentée il y a à peine six semaines à Paris. C'est une marchandise qui a un débit prodigieux, et chose assez rare, pas un des acheteurs n'éprouve après l'examen de l'emplète, le regret d'avoir mal employé son argent.

C'est encore le même libraire qui publie sous le format in 32, les nouvelles inspirations de Casimir Delavigne; et comme si le nom seul de ce poète ne suffisait pas au succès de l'ouvrage, l'éditeur y a joint encore celui de Rossini, c'est-à-dire que cette jolie petite édition sera enrichie de la musique, que le célèbre italien a composée sur la 6^{me} messénienne, intitulée le Chant romain. S. Noire

DU PROJET D'UNE HISTOIRE GÉNÉRALE DES PAYS-BAS.

(V. notre n^o. du 5 janvier.)

On reconnaît dans l'arrêté du 23 décembre le plus beau trait du caractère de notre gouvernement, c'est le devoir sincère d'avancer la civilisation du pays. Nous qui ne reculons pas devant la censure des actes du pouvoir, alors que cette censure nous paraît juste et utile, nous nous sentons heureux que la même indépendance nous permette d'exprimer aujourd'hui des éloges que rien ne peut rendre suspects dans notre bouche. Au moment où ailleurs le délire des ennemis de la civilisation fait gémir tous ceux que le sort de l'humanité intéresse, la sollicitude du gouvernement des Pays-Bas pour les progrès des études sérieuses est une compensation consolante pour les philanthropes de tous les pays, un fait touchant qui nous a émus comme il doit émouvoir tous les hommes qui veulent et comprennent le bien de leur patrie. (1)

En rendant un hommage sincère aux intentions qui ont dicté les dispositions de l'arrêté du 23 décembre, en reconnaissant que plusieurs d'entr'elles peuvent avoir des résultats fort utiles, nous ne devons pas dissimuler néanmoins que toutes ne nous inspirent pas, à cet égard, une égale confiance.

Certes c'est une belle idée de vouloir nous nationaliser, pour ainsi dire, nous faire concevoir notre existence, notre personnalité comme nation en nous faisant voir ce que nous avons été pendant les siècles écoulés. Mais pense-t-on que tout soit bien praticable dans les moyens qu'on propose? N'est-ce pas trop présumer de nous mêmes et du présent de croire qu'une histoire générale des Pays-Bas, écrite comme elle doit l'être pour atteindre ce noble but, soit un résultat possible de la civilisation actuelle du pays? N'est-ce pas aller trop vite de penser qu'on puisse improviser par un arrêté des écrivains de la portée d'esprit nécessaire à ce travail et que d'ici à la mi-avril on aura découvert l'homme privilégié capable de s'acquitter d'une telle tâche?

Où en sont le goût et les études de l'histoire en Belgique? Malheureusement au même point que toute notre civilisation, née d'hier et s'élevant à peine à fleur de terre. On cherche peu à lire l'histoire du pays parce qu'on n'en conçoit pas encore l'intérêt. Et cela ne doit pas étonner; à une époque où l'on s'attache faiblement encore aux affaires nationales ou provinciales du moment, comment croire qu'on mette grand prix à savoir quelles étaient ces affaires nationales et provinciales dans d'autres siècles. Quand l'esprit public sera formé, il se reportera sur le passé, dès qu'il aura un peu épuisé le présent, ou qu'il voudra l'approfondir davantage. Mais nous n'en sommes pas là. Et si les lecteurs se trouvent dans de telles dispositions, il est moins surprenant encore qu'il ne se forme pas d'écrivains qui se chargent de répondre à d'aussi faibles besoins. En supposant que des hommes d'un grand talent pussent opérer un miracle à cet égard, les historiens ont bien d'autres obstacles à surmonter. L'histoire aujourd'hui ne peut plus être écrite avec succès que par les hommes qui se trouvent à la plus grande hauteur de la civilisation actuelle.

Il n'en peut être autrement, même pour une histoire appuyée uniquement sur des documens authentiques, car ces documens ont besoin d'être appréciés, choisis, classés, interprétés, compris en un mot d'après mille autres données historiques. On réclame de l'historien aujourd'hui une vérité telle, une telle impartialité, que l'étendue de ses vues doit être immense pour y atteindre, et que se familiariser avec les plus hautes généralités du droit social, de la morale et de l'économie politique n'est encore qu'une partie de ses travaux préliminaires. La France a vu paraître depuis peu quelques beaux ouvrages historiques, tels sont ceux de MM. de Barante, Thierry, Mignet, Guizot, de Sismondi. Mais voyez à quel haut degré de civilisation ces hommes appartiennent, et pensez-vous que chez nous le cercle de tels penseurs soit bien étendu. Sans doute, il se peut, à toute force, que, dans quelque province, on parvienne à découvrir un homme, comme M. Meyer d'Amsterdam, qui, après s'être pénétré en silence de l'étude des civilisations étrangères, vienne tout à coup, dans un ouvrage inattendu, révéler un grand sens historique. Si le fait arrive, ce sera une bonne fortune et nous le saluerons comme tel, mais qu'on y puisse sérieusement compter,

(1) Le gouvernement demande à tous les savans nationaux pour l'époque des fêtes prochaines de Pâques un plan détaillé d'une histoire générale des Pays-Bas appuyée exclusivement dans toutes ses parties sur des documens authentiques. L'auteur du meilleur plan sera, si on lui reconnaît les capacités et s'il en a le désir, chargé de la partie principale de l'exécution et nommé historiographe du royaume. Des indemnités, récompenses et distinctions honorifiques seront accordées en outre aux auteurs des meilleurs ouvrages en réponse aux questions qu'on proposera sur les parties séparées de l'histoire des Pays-Bas. On prendra des mesures pour faire découvrir et mettre au jour les documens ignorés ou peu connus. Les gouvernemens seront classés et inventoriés les archives des provinces, villes, communes et corporations. Un double de l'inventaire sera envoyé au ministère de l'intérieur. Telle est la teneur de l'arrêté.

nous ne le pensons pas. Cela fut-il, supposé que cet homme, que M. Meyer d'Amsterdam lui-même voulut mettre la main à l'œuvre, faudrait-il l'encourager à écrire une histoire générale des Pays-Bas? Nous en doutons. Vouloir qu'un écrivain quelconque du pays fasse plus pour notre histoire que notre état actuel de civilisation et de science ne le comporte; vouloir que ses efforts se partagent entre toutes les parties d'un travail dont les éléments hétérogènes sont si peu éclairés, si peu raisonnés encore, n'est-ce pas le conduire à faire avec péril et peine un ouvrage précoce, au lieu d'un travail plus utile, plus sûr du succès, mais moins étendu. En un mot, pouvons-nous espérer une histoire générale des Pays-Bas, digne de figurer à côté des productions capitales de l'époque, avant de posséder des histoires partielles raisonnées, complètes, vraies en un mot comme toute production historique doit l'être aujourd'hui?

Si nos doutes sont fondés, qu'y a-t-il de mieux à faire? So persuader d'abord que la civilisation et tout ce qui lui ressemble ou en dépend, ne sont pas choses qui se fassent du jour au lendemain, mais auxquelles il faut travailler avec constance et patience sur tous les points où on veut les faire naître, prenant pour but surtout de les faire passer dans les masses sans lesquelles elles ne sont et ne peuvent rien. La civilisation comme les études historiques, les études historiques comme la civilisation, doivent avant de devenir vraiment nationales, se municipaliser, se provincialiser, si nous pouvons le dire. On veut diriger vers l'histoire du pays une partie des études qui se font dans le pays. Eh bien! que cette étude s'active dans chaque province, qu'elle ait un centre dans chacune d'elles; faible d'abord puisqu'il le faut, lente même dans ses progrès comme tout ce qui tient aux lumières générales, qu'elle avance par des efforts généraux et continus; qu'il se forme, par exemple, dans chaque province des sociétés pour l'avancement des études historiques, qu'explorant et raisonnant des documents précieux, elles prennent les idées et les connaissances dans l'état où elles se trouvent pour les faire avancer et avancer avec elles; qu'elles s'attachent surtout à rendre leurs travaux populaires par leur intérêt et par leur publicité. De cet intérêt et de cette publicité naîtrait l'émulation, soit entre les diverses sociétés, soit entre les membres de chacune d'elles, soit entre les écrivains qui leur sont étrangers. Bien entendu qu'il ne faudrait pas en faire des places d'honneur ou d'argent, ce serait le moyen d'y faire entrer les oisifs et de rendre les idées stationnaires. Il faudrait que des éléments nouveaux pussent y apporter chaque jour des idées nouvelles. Il importerait surtout que l'accès en fut ouvert à ces esprits jeunes et actifs, qui des universités entrent dans le monde sans vieilles haines, avec plus d'idées générales, plus d'impartialité et plus d'espérances dans les progrès de l'avenir que leurs devanciers.

Peut-être même le gouvernement avec ses intentions louables et son glorieux désir de marcher en tête de notre civilisation nationale, devrait-il se borner à provoquer l'existence de telles institutions, et à les encourager jusqu'au moment où son appui n'est plus indispensable. Son action si elle s'étendait au-delà pourrait devenir nuisible. L'histoire ne peut vivre que de la plus grande liberté d'opinions de toute nature. Et il règne chez la plupart des hommes de nos jours, surtout de ceux qui se sont formés sous l'empire, une telle timidité dans leurs rapports avec le gouvernement, qu'ils comprendraient difficilement que les opinions pussent être parfaitement libres dans une institution directement soumise à son influence; il ne faudrait pas s'étonner de les voir s'adresser au ministère ou au roi, comme ils disent, pour savoir à quoi s'en tenir sur la convenance d'une opinion historique.

Une considération grave qu'il ne faut pas oublier, quand on travaille à son avenir, comme nous le faisons, c'est que les hommes et les temps peuvent changer. L'intervention du pouvoir utile aujourd'hui grâce aux mains qui le tiennent, peut devenir funeste dans des jours moins heureux. Il importe donc dès aujourd'hui de rendre, autant que possible, indépendantes de son influence toutes les institutions qui ont pour but des intérêts durables et généraux. C'est ce que doit comprendre le pouvoir lui-même qui, pour être sur de ses intentions générales, n'en peut pas plus répondre d'un avenir qui lui échappe.

D'ailleurs l'intervention trop active du gouvernement aurait pour effet d'attirer dans de telles associations des hommes que l'intérêt plutôt que le désir ou la capacité d'être utiles y attirerait. Ce sera même là, il faut l'avouer, l'inconvénient des récompenses qu'on promet à ceux qui se livreront aux travaux d'histoire. Puisque le gouvernement se déclare en faveur des études historiques, vous allez voir une foule d'esprits serviles ou frivoles se précipiter dans la voie où ils espèrent recueillir une place, une pension ou un ruban; sans vocation comme sans conviction sincère, ils vont se mettre à faire de l'histoire des Pays-Bas, comme depuis quelques années ils font du hollandais dans plusieurs provinces et depuis quelques mois des déclamations philosophiques dans les brochures. Tout cela, on le sait de reste, servira de peu à la science, si ce n'est à en repousser des hommes indépendants qui redoutent un tel contact.

Nous ne pouvons approuver le titre officiel et probablement les émoluments d'historiographe du royaume promis à celui qu'on jugera le plus capable d'écrire l'histoire générale des Pays-Bas. C'est jeter une entrave, une occasion de partialité ou de complaisance dans une carrière où la liberté, l'impartialité et pour ainsi dire l'incorruptibilité d'opinion sont des conditions si difficiles et cependant si indispensables de succès. Si le soupçon du contraire peut se former dans l'esprit des lecteurs, c'en est fait du mérite d'un ouvrage auquel on n'a plus de foi. Aussi

le titre d'historiographe conféré, par le pouvoir, a-t-il souvent été fatal; les railleries, et ce qui est plus à craindre, la méfiance des contemporains et de la postérité ont rarement manqué d'en faire justice.

Répétons encore qu'à moins d'un de ces hasards heureux qu'on ne peut prévoir, le livre que le gouvernement désire n'est pas l'œuvre d'un seul homme, mais celle de la civilisation entière; œuvre lente par conséquent que le temps mûrira comme toute chose, qu'on peut hâter jusqu'à certain point, mais qu'il vaut mieux préparer par des efforts progressifs, que de construire avec précipitation ce qui doit reposer sur une base à laquelle chaque jour et chaque main ne peuvent apporter que quelques pierres. Cette base, encore une fois, ce sont les lumières, c'est l'esprit public, c'est en un mot l'intérêt qu'une nation doit se porter à elle-même, doit porter à ce qu'elle est aujourd'hui, à ce qu'elle sera dans l'avenir, avant de l'étendre à ce qu'elle n'est plus; éléments sans lesquels on ne peut rien pour les véritables progrès et l'entière popularité de l'histoire, sans lesquels les associations mêmes dont nous venons de parler seraient impuissantes, puisqu'elles seraient isolées. Sans doute l'histoire, une fois qu'elle sera née, réagira sur l'esprit public, mais le véritable moyen de la créer elle-même, c'est d'en faire sentir le besoin aux masses, et pour cela de leur faire comprendre leurs intérêts généraux de ville, de province, de nation; c'est de les y attacher, c'est de travailler tous, tant que nous sommes, à la création et aux progrès d'un esprit public éclairé. Que le gouvernement se fasse sa belle part dans la tâche commune; que par son influence toutes les institutions soient tournées dans le sens de l'esprit public, que toutes nous avancent, nous poussent dans cette glorieuse carrière; qu'ainsi par de meilleures lois électorales et des débats législatifs mieux réglés, les citoyens prennent une part plus active aux intérêts de leur nation et à ceux de la province; que par une garde communale plus civiquement conçue, ils apprennent à les défendre contre la force; par un jury libre à les discuter et à les maintenir au nom de la loi; qu'enfin par la publicité la plus étendue dans le pouvoir législatif, dans le pouvoir local, dans le pouvoir judiciaire, les lumières de l'esprit public nous viennent de toute part. Et alors l'histoire sera bientôt faite, d'elle-même elle se fera, comme se feront tous les beaux résultats d'une civilisation qui bénira ses protecteurs et deviendra elle-même leur plus ferme appui.

Louant avec conscience, critiquant sans autre vue que le bien, nous avons cru qu'une telle franchise devait répondre à d'aussi nobles intentions.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 10 janvier. — Dette active, 2 112 d'intérêt, 5 r 14. Obl. du synd., 4 112 d'intérêt, 92 172 A. Act. de la s. de comm., 4 112 d'intér., 85.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 9 janvier. — Dette active, 5 r 51 6 3/8 P. Différée 53 6/4 JA. Bill. de chance, 17 7/8. Syndicat d'amort., 92 112 1/4 P. Lots d°, 87 3/8 P Act. de la soc. de commerce, 84 7/8 P.

BOURSE DE PARIS du 8 janvier. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 99 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., coupon détaché 67 fr. 90 c. Actions de la banque, 2005 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 47 1/2. Emprunt d'Haiti, 000 00.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. HOUBRET, négociant en épicerie, demeure maintenant Marché-Neuf, n. 727, où il continue son commerce. (39)

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches. (1042)

Tart, rue derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, belles oranges douces de Malaga à 70 cents la douzaine.

J. Peret, fils, rue Ste.-Ursule, à la Balance, reçoit tous les jours des huitres nationales, à 1 florin 10 cents.

J. F. Peret, fils, rue St. Ursule, à la Balance, vient de recevoir des cabilleaux, rivets, flottes, raies, éperlans, etc. (131)

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, et en recevra encore demain

Frankx, rue Ste. Ursule, n. 910, au Cœur d'or, à Liège, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches à 1-70.

POISSONS de mer très-frais au Moriane, rue du Stockis.

C. Charlier et sœurs, marchandes de modes, ont l'honneur de prévenir les dames qu'ils ont changé leur domicile, maintenant sous la Petite-Tour, n. 66. Ils viennent aussi de recevoir un nouvel assortiment de chapeaux parés et berets.

A vendre à l'hôtel du Pavillon Anglais à Liège une couple de très beaux chevaux Ardeunais, allant parfaitement à la voiture, âgés de six ans. (35)

Jeudi 18 janvier 1827, à onze heures précises du matin, pour finir en un jour, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire Delvaux, vendra une partie de bois sciés; savoir: une très grande partie de planches et quartiers de chêne, fort seches, de toute longueur, jusqu'à 5, 5 1/4, 6 et 6 1/2 aunes, une très grande quantité de posselets, wères et terrases, barreaux et feuilletts, une très grande quantité de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre, plus de trois mille aunes de très belles planches de sapin, de 36, 43 et 58 lignes d'épaisseur sur 6, 6 1/2, 7, 7 1/2 et 9 aunes de longueur, horrons de chêne, d'orme et de noyer, douze cents beaux bois de fusil très secs, etc. etc. Argent comptant.

Double spectacle, à l'amphithéâtre de l'écuier *Lalanne*, ma-
nège St-Pierre tout les jours à 6 heures, excepté les dimanche
et lundi. Les plaisirs de ces charmantes soirées seront divisés en
deux actes. Le premier acte commencera par les *exercices acro-
batiqes* exécutés par les nièces et neveux de la célèbre Madame
Saqui, première artiste funambule de l'Europe. Le second acte
sera employé par les grandes manœuvres, danses et voltiges sur
les chevaux de différentes races. Les intermèdes seront variés
par des scènes comiques etc., et autres amusemens.

Maison, jardin, écurie, plusieurs belles caves et beaux gre-
niers, le tout situé au bord de la Meuse et à l'abri des eaux, au
faubourg de Statte, à Huy, à vendre. S'y adresser, n. 116, ou
à Me. *Dengihoul*, avocat à Huy. (6)

A vendre, une maison cotée 422, sise faubourg Ste. Margue-
rite, à Liège avec un jardin et prairie. S'y adresser. (3)

A louer, à un prix très avantageux, un grand jardin avec
maison, situé aux Wcines, rue Hors-Château.
S'adresser n. 130, même rue. (11)

CHANGEMENT DE DOMCILE.

N. *Ansiaux*, fils, docteur en chirurgie, demeure présente-
ment rue Saint Denis, n. 649, maison de M. Crahay, chi-
rurgien. (2)

A louer pour le premier mars, une maison n. 882, avec un
jardin d'environ 9 perches, situé à Fragnée.
S'adresser rue du Pont, n. 922. (29)

Quartier garni ou non à louer, pour une personne tranquille,
rue Vinave d'Ile n. 43. (36)

A vendre une touraille en fer, pour distillateur ou brasseur,
rue des Ecoliers, n. 223. (31)

Au n. 71, dessous la Petite-Tour, chambre garnie à louer
avec pension si on le désire. (35)

Au n. 582, rue du pont d'Avroy, on vend du cirage Anglais
à 28 cents le pot et 20 cents la bouteille, audit n. on reprend les
pots et les bouteilles.

A louer pour le premier mars prochain, un beau corps de
ferme restauré à neuf et propre à tout commerce, situé au Hor-
nay, commune de Sprimont, contenant environ 17 bonniers
P. B. métriques d'exploitation.

S'adresser, pour connaître les conditions, rue du Pot d'or,
numéro 700. (32)

On demande, pour servir dans une maison à une lieue de la
ville, une bonne cuisinière bourgeoise et une fille de quartier
sachant laver, coudre et filer. S'adresser rue Vinave-d'Ile,
numéro 53. (34)

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera mardi 22 janvier présent mois et jours suivans,
à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété
de Liège, à la vente publique des gages reçus à cet établissement
dans le courant des mois d'octobre, novembre et décembre
1825, dont on n'aura point opéré le renouvellement d'emprunt
ou qui n'en auront point été retirés au jour marqué pour
être vendus.

On commencera par les effets d'habillement, linges, marchan-
dises et ustensiles de cuivre et d'étain etc., viendront ensuite les
bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant. Néanmoins les acheteurs
qui ne pourront pas se libérer sur le champ, seront admis à
donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer dans le
délai de trois jours les objets achetés et de finir en même tems
le solde.

Liège, le 5 janvier 1827.

*Vente d'une usine à canons de fusil avec une meule à émoudre
les canons, et une les baguettes, quatre bancs de forage, four-
neau, roue, et son coup d'eau qui est un des meilleurs qui ex-
istent sur la rivière de la Vesdre.*

Cette usine est située à Chaufontaine vis-à-vis l'hôtel de Saint
Cloud, elle a été bâtie à neuf en 1817, et construite de ma-
nière à pouvoir y établir au premier et au deuxième étage un
assortiment de filature, cet établissement était avant 1817 une
forge aux martinets, dit maka, pourroit encore le redevenir,
ou pourroit même y établir soit moulin à farine, papeterie,
loulerie, ou tout autre objet qui exige un moteur à l'eau.

La vente aura lieu le 31 mars 1827, à onze heures du ma-
tin, dans une des salles de l'hôtel des Grands-Bains, à Chau-
fontaine, par le ministère du notaire *Bertrand*, chez lequel on
peut prendre connaissance du cahier des charges. (30)

Madame *d'Henricourt d'Acosse*, informe les créanciers de
feu le comte W. A. d'Henricourt de Seron, qu'elle a déposé le
compte de son administration, en qualité d'héritière bénéfi-
ciaire, au greffe du tribunal civil séant à Huy, et en l'étude
de Me. *Grégoire*, notaire audit Huy, où on pourra en prendre
inspection, ainsi que des pièces à l'appui.

Liège, 10 janvier 1827.

J'apprends à mon arrivée dans cette ville qu'un nommé Lévy,
se disant commis-voyageur de MM. Ternaux et fils de Paris,
colporte des coupons de drap qu'il prétend venir de cette maison
et qu'il abuse de la crédulité du public en compromettant la ré-
putation de ces fabricants respectables.

Seul représentant de MM. Ternaux et fils dans le royaume
des Pays-Bas, il est de mon devoir de prévenir le public con-
tre ce nouveau genre de fraude et de prier les personnes qui en
ont été dupes de vouloir bien se faire connaître afin que j'en
poursuive l'auteur devant les tribunaux.

Mon adresse est chez MM. Graff et Ce., quai d'Avroy.
Veuillez, Monsieur le Rédacteur, insérer ma lettre dans vo-
tre plus prochain n°, et agréer mes salutations empressées.

H. A. MORIN, de la maison Ternaux et fils.

A louer, pour entrer de suite en jouissance, le bien dit du
Poyoux, situé au bord de la Meuse, en lieu dit aux Malades,
près de Huy; il consiste en une bonne maison propre au com-
merce, bâtimens, caves, vastes greniers et environ un bonnier
P. B. de terrain ire. qualité en jardin, houblonniers et vigues,
tant en pleine terre qu'en treille, susceptibles d'un rapport de
plusieurs pièces de vin, année commune.

S'adresser, pour connaître les conditions et traiter de gré à
gré, à Me. *Grégoire*, notaire, à Huy.

135° LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Tirage de la cinquième classe.

Listes	1 ^{re} .	Prix de 50,000 fls. n°	11962.
"	"	1,000 "	" 11390, 32263, 25301, 25459, 4069.
2e.	"	25,000 "	" 23286.
"	"	5,000 "	" 9355.
"	"	1,000 "	" 12131, 1998.
3e.	"	10,000 "	" 12479.
"	"	1,000 "	" 12501, 18480.
4e.	"	2,500 "	" 407.
"	"	1,000 "	" 27561.
5e.	"	1,000 "	" 3313, 18763.
6e.	"	1,000 "	" 22098.
7e.	"	1000 "	" 15667, 7939.
9e.	"	1000 "	" 31868.
Prime de fl.	2,500 "	"	6657.

Le collecteur, D. MATHIAS.

() A VENDRE OU A LOUER DE SUITE
Une belle et bonne maison située au centre de la ville.
S'adresser à M. *Libens*, place St-Pierre.

VILLE DE LIÈGE. — Taxe sur les Chiens.

Les bourgmestre et échevins, par suite à leur arrêté du 4 de ce mois
informent les possesseurs ou détenteurs de chiens, que les d
de l'administration, pour recevoir les déclarations sont savoir :

Pour le quartier du Nord.

Le Sieur Groulard, buraliste à la Porte Maghin.

Pour le quartier de l'Est.

Le Sieur Beauwens, buraliste à la porte d'Amereœur.

Pour le quartier du Sud.

Le Sieur Henrard, buraliste à la porte d'Avroy.

Pour le quartier de l'Ouest.

Le Sieur Claude, buraliste à la porte Ste-Marguerite.

Ces déclarations doivent être faites avant le 31 de ce mois; après
ce terme l'exactitude pourra en être vérifiée par des recensemens à
domicile pour s'assurer s'il n'y a pas de chiens non déclarés, ou faus-
sément déclarés, et à défaut de déclaration ou en cas de déclaration
incomplète ou inexacte, il sera encouru, indépendamment du droit
et des frais, une amende égale au quintuple du droit intégral auquel
le chien non déclaré ou inexactement déclaré eut été assujéti pour
l'année entière.

Elle sera réduite au double droit, si taxé d'office, le contribuable
acquitté le droit et le double droit dans la quinzaine de l'avertissement.

La peine sera réduite à la perte du droit d'exemption si la contravention
a lieu à l'égard d'un chien non passible de la taxe.

À l'Hôtel de Ville, le 6 janvier 1827.

Le bourgmestre, Chevalier de MELOTTE D'ENVOZ.

Par la régence, le secrétaire de la ville, SOLEURE.

ETAT CIVIL du 10 janv. — Naissances, 4 garç., 2 filles.

Mariages, 6, savoir; entre

Nicolas Henri Marechal, tailleur, rue du Mery, n. 249, et Dieudonné

Josephine Destordeur, lingère, faubourg St Gilles, n. 540

Léonard Siquet, journalier, rue Grand Henri, n. 256, et Marie Fran-

çoise Charlier, fileuse, rue Grande Bèche, n. 1179.

Pierre Dony, cordonnier, rue Lulai les Fèves, n. 65, et Marie Jeanne

Loua, journalière rue d'Avroy, n. 651.

Arnold Genet, journalier, domicilié à Tilleul, province de Liège,

et Marie Elisabeth Gerkinet, couturière, faubourg St. Léonard, n. 157.

Pierre Joseph Muselle, houilleur, rue Pierreuse, n. 361, veuf de Ma-

rie Dubois et Marguerite Donnay, journalière, au même domicile.

Barthelemi Joseph Philippart, cocher, rue Hors-Château, n. 89, et

Marie Catherine Lefer, lingère, rue Mont St. Martin, n. 609.

Décès: 1 garçon, 1 homme, 3 femmes; savoir:

Jean Jacques Brouwir, âgé de 69 ans, ménisier, rue au Potay, n. 310,

veuf de Marie Catherine Delperdange.

Jeanne Thomas, âgée de 65 ans, faubourg d'Amereœur, veuve de Jo-

seph Remacle.

Marguerite Massin, âgée de 60 ans, faiseuse de dentelles, rue St. Pho-

lien, n. 289, veuve de Jacques Deglain.

Jeanne Corbusier, âgée de 28 ans, faub. Ste. Marguerite.